

**Liste des destinataires:**

Secrétariats de nos associations membres  
Présidentes et présidents de nos associations membres  
Membres du comité d'AGILE.CH  
Membres du forum romand de politique sociale

Berne, le 8 octobre 2020

## **AGILE.CH INFO AUX MEMBRES 3/20**

### **Contenu**

POLITIQUE SOCIALE.....	2
La carte de légitimation du futur .....	2
Document politique de la SGB-FSS et la CBM Suisse: la crise sanitaire et les personnes en situation de handicap .....	3
La réforme des prestations complémentaires pour les nuls .....	3
Forum romand de politique sociale: à vos agendas!.....	3
Organisation de branche assistance: cherchons membres pour le comité!.....	4
ÉGALITÉ.....	4
Prolongation de la carte d'accompagnement pour les voyageuses et voyageurs handicapés ....	4
Création d'une institution nationale des droits de l'homme (INDH) .....	5
POLITIQUE ASSOCIATIVE .....	6
Informations du comité d'AGILE.CH .....	6

# POLITIQUE SOCIALE

## La carte de légitimation du futur

Les personnes qui reçoivent une rente AI obtiennent automatiquement une carte de légitimation AI, voir la [question 20.5303 du Conseiller national Christian Lohr](#). Elle leur permet de bénéficier de réductions pour eux/elles-mêmes et leurs accompagnant.e.s lors de manifestations culturelles, pour entrer dans des musées et des piscines, entre autres. Le groupe de personnes qui reçoivent automatiquement la carte AI est limité en termes d'âge, car une rente AI n'est versée qu'aux personnes de 18 ans et plus, jusqu'à la retraite. Depuis mai 2015, les mineurs et les adultes au bénéfice d'une allocation pour impotent peuvent également demander une carte AI auprès de leur offices AI respectifs, voir la [Lettre circulaire AI n° 333](#). Les offices AI n'étant responsables que des personnes qui ne sont pas encore à la retraite, il n'est de manière générale pas possible d'obtenir une carte AI une fois l'âge AVS atteint. Selon le Conseil fédéral, la preuve de l'invalidité à l'âge AVS peut désormais être apportée par un certificat médical ou, le cas échéant, par une copie de la décision relative à l'allocation pour impotent, voir la [réponse du Conseil fédéral à la question 20.5059 de la Conseillère nationale Franziska Roth](#).

Au cours du premier semestre de cette année, les responsables de la défense des intérêts de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA, en collaboration avec AGILE.CH, a fait campagne pour que davantage de personnes, et les retraités en situation de handicap en particulier, reçoivent une carte de légitimation AI. Le Conseil fédéral soutient l'idée que les personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent reçoivent automatiquement une carte de légitimation AI, quel que soit leur âge, voir la [motion 20.3691 du Conseiller national Christian Lohr](#). Il n'est toutefois pas prêt à créer une carte d'invalidité basée sur un concept plus large de handicap, comme il l'avait lui-même suggéré il y a de nombreuses années dans sa réponse à l'[interpellation 13.3084 du Conseiller national Christian Lohr](#) en 2013. Selon le Conseil fédéral, la carte d'invalidité devrait continuer à être basée sur des droits ou des services spécifiques, comme c'est le cas pour la carte de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, voir la réponse du Conseil fédéral au [postulat 20.3885 de la Conseillère nationale Franziska Roth](#).

Cela signifie que les personnes avec un handicap psychique, entre autres, continueront à être exclues des prestations octroyées sur présentation d'une carte de légitimation AI. Il n'est pas tolérable de devoir déclarer un handicap psychique au guichet d'un théâtre ou d'une piscine pour obtenir un rabais. Le fait que ce sont précisément les personnes qui, bien qu'étant gravement malades, sont exclues des prestations AI et sont donc dépendantes de l'aide sociale et ne reçoivent donc pas de carte d'invalidité, scandalise AGILE.CH. Nous espérons vivement qu'avec nos organisations membres, nous parviendrons à ce que le Parlement accepte le postulat de Franziska Roth! Nos pays voisins ont déjà une longueur d'avance et nous montrent comment mettre en place une carte de légitimation pour toutes les personnes en situation de handicap, comme c'est le cas en Allemagne, voir [l'article dans la revue Spiegel du 25 janvier 2018](#) (en allemand uniquement).

Afin de faciliter les déplacements des personnes handicapées entre les pays de l'UE, cette dernière développe également un système de reconnaissance mutuelle du statut d'invalidité sous forme d'une [Carte Européenne du Handicap](#). Elle garantit l'égalité d'accès, au-delà des frontières, aux avantages dont bénéficient les personnes handicapées, principalement dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport et des transports. La carte fait l'objet d'une reconnaissance mutuelle entre les pays de l'UE participant au système, sur une base volontaire. Il serait

souhaitable que la Suisse participe à cette évolution et que le statut des personnes en situation de handicap soit reconnu dans toute l'Europe.

## Document politique de la SGB-FSS et la CBM Suisse: la crise sanitaire et les personnes en situation de handicap

La [Fédération suisse des sourds](#) et la [CMB Mission chrétienne pour les aveugles](#) ont publié le 31 août 2020 une prise de position politique (en allemand uniquement) sur la crise sanitaire et les personnes en situation de handicap. Ce document traite des effets de la crise sur les personnes handicapées et formule des demandes pour la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse et par la Suisse.

### Les revendications de la SGB-FSS et la CBM Suisse:

- Accès à l'information pour les personnes en situation de handicap;
- Accès à des services de santé de bonne qualité, abordables, accessibles et acceptables pour les personnes en situation de handicap;
- Accès au et amélioration des systèmes de protection sociale pour les personnes en situation de handicap;
- Inclusion sociale et économique totale des personnes en situation de handicap;
- Participation des personnes en situation de handicap à tous les processus d'évolution sociale et de prise de décisions;
- Collecter et désagréger les données par type de handicap.

Vous accédez au document en cliquant sur le lien suivant: «[Die Corona-Krise und Menschen mit Behinderungen](#)».

## La réforme des prestations complémentaires pour les nuls

La réforme des prestations complémentaires (PC) entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Les changements et les nouveautés à venir suscitent déjà de nombreuses questions chez les personnes en situation de handicap. C'est la raison pour laquelle Procap Suisse a créé une **brochure d'information** détaillée sur le thème des prestations complémentaires. Cette [brochure](#) est disponible gratuitement en français et en allemand sur [la site web de Procap](#).

À partir du 1er octobre et jusqu'à la fin de l'année 2020, le service juridique de Procap Suisse mettra en place une **hotline**. Un-e spécialiste du service juridique de Procap sera disponible gratuitement pour répondre aux questions générales sur la réforme des prestations complémentaires au numéro **032 322 84 15 du lundi au jeudi de 9h à 11h**. Ce service est ouvert à tout-e-s.

Des **présentations sur le thème** de la réforme des prestations complémentaires auront lieu dans toute la Suisse. En cas d'intérêt, veuillez contacter le secrétariat romand de Procap Suisse au 032 322 84 86.

## Forum romand de politique sociale: à vos agendas!

Corona oblige, le *Forpolsoc* du 11 mai dernier a dû être annulé, ce qui est regrettable puisque nous y avons invité la Conseillère nationale verte vaudoise Eléonore Porchet, membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique. Nous espérons que cela soit partie remise.

Le *Forpolsoc* de septembre a eu lieu malgré les difficultés de certaines participantes et certains participants de se déplacer, voire de se côtoyer en un espace clos. Huit personnes ont tout de même relevé ce défi pour venir écouter Judith Hanhart, responsable politique sociale et représentation des intérêts d'AGILE.CH, qui a informé sur les enjeux des deux prochaines réformes de la prévoyance vieillesse, à savoir AVS 21 et la réforme de la Loi sur la prévoyance vieillesse (LPP) pour les personnes en situation de handicap.

Si le projet de stabilisation de l'AVS (AVS 21) est accepté par le Parlement, l'âge de la retraite des femmes passerait de 64 à 65 ans. Les rentières AI resteraient donc un an de plus à l'AI, avant de passer à l'AVS. Ceci induirait une augmentation des dépenses pour l'AI, qui devrait leur verser une rente une année de plus. Comment compenser cette perte? AGILE.CH préconise d'annuler la dette de l'AI envers l'AVS. Quant à la réforme de la LPP, elle sera entamée par le Parlement une fois qu'AVS 21 sera bouclé. À la clé de la réforme: une baisse du taux de conversion de 6,8% à 6%, ce qui se répercutera sur le montant des rentes. La réforme prévoit toutefois des compensations pour les bas salaires. Affaire à suivre...

Le prochain *Forpolsoc* se tiendra lundi 23 novembre prochain comme d'habitude à 16 heures 30 à l'Espace Dickens à Lausanne. Une invitation en bonne et due forme parviendra à nos organisations membres un mois avant. Quant aux dates de 2021, merci de les noter dans vos agendas, il s'agit de: **lundi 15 février, mardi 18 mai, lundi 13 septembre et mardi 9 novembre.**

## Organisation de branche assistance: cherchons membres pour le comité!

AGILE.CH veut promouvoir la représentation des intérêts des personnes en situation de handicap qui emploient des assistant.e.s. Nous prévoyons donc de créer une association d'employeurs avant la fin de cette année (voir [Handicap & politique 3/2020](#)). Nous sommes actuellement à la recherche de membres pour le comité. Cette organisation doit avoir une base large et représenter des personnes de toutes les régions du pays, avec des handicaps aussi différents que possible et des deux sexes. L'autoreprésentation est la première priorité. C'est pourquoi nous recherchons des membres du comité qui vivent avec une assistance, qui ont l'intention de le faire dans un avenir proche, ou des parents proches. Nous souhaitons en outre combiner diverses compétences spécialisées au sein du comité. Ainsi nous recherchons un.e juriste, un.e spécialiste en communication, un.e graphiste, entre autres. Aidez à résoudre ce nœud gordien! Faites connaître notre projet à des membres susceptibles de faire partie de notre comité, mais également à des membres potentiels de notre organisation et parlez-en nous! Vous pouvez obtenir un concept détaillé de notre future organisation auprès de la responsable du projet, Simone Leuenberger, en lui écrivant à l'adresse suivante: [simone.leuenberger@agile.ch](mailto:simone.leuenberger@agile.ch).

## ÉGALITÉ

### Prolongation de la carte d'accompagnement pour les voyageuses et voyageurs handicapés

«La carte d'accompagnement 2017 – 2020 pour les voyageuses et voyageurs avec handicap est automatiquement prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Nos clientes et clients n'ont rien besoin de faire, leur carte de légitimation actuelle restant valable». Telle est la réponse des CFF à notre question de savoir s'il y aura une nouvelle carte à l'échéance de la carte actuelle, fin 2020.

Les CFF écrivent en outre que les offices cantonaux, le personnel des CFF en contact avec la clientèle, de même que les contrôleuses et contrôleurs des entreprises de transports concernées, sont informés du prolongement de la carte d'accompagnement actuelle.

## Création d'une institution nationale des droits de l'homme (INDH)

AGILE.CH travaille avec plus de 80 autres organisations de défense des droits humains au sein de la Plateforme des ONG pour les droits humains en Suisse pour mettre en œuvre le projet d'une institution nationale des droits humains (INDH). Le Conseil fédéral a approuvé le message pour le lancement de l'INDH. Le Parlement doit statuer cet automne. L'INDH doit mettre en œuvre la promotion et la protection des droits humains en Suisse. Ses missions principales sont:

- Information et documentation sur la situation des droits humains en Suisse;
- Recherche orientée vers la pratique en ce qui concerne la législation, la jurisprudence et la mise en œuvre administrative;
- Conseil à l'administration, en particulier les cantons et les communes, ainsi que les entreprises et les organisations de la société civile sur la mise en œuvre des droits humains;
- Promotion du dialogue et de la coopération, dans le but de créer des synergies entre agences gouvernementales, milieux scientifiques et économiques et société civile;
- Éducation aux droits humains à tous les niveaux de la formation (de base et continue) et sensibilisation du grand public;
- Échanges à l'échelle internationale, notamment avec d'autres INDH.

Ses missions principales sont exhaustives et en même temps la condition pour que la Suisse identifie les lacunes en matière de protection des droits humains, par exemple, et promeuve leur application. Une INDH est également extrêmement importante pour les personnes en situation de handicap, car elle applique les missions fondamentales de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Avec les «[Principes de Paris](#)», l'Assemblée générale de l'ONU a défini des normes minimales pour la création d'INDH dans les différents états. La Plateforme des ONG suisses pour les droits humains souligne qu'une INDH n'est capable d'agir et n'est crédible qu'avec le statut dit «A». En d'autres termes, elle doit être ancrée dans la législation, être indépendante des offices étatiques et pouvoir s'organiser et déterminer comment elle s'acquitte de ses tâches et prend position, elle doit avoir un mandat global pour protéger et promouvoir les droits humains, elle doit être pluraliste dans sa composition et – c'est là le nœud du problème – elle a besoin d'un financement de base adéquat. Selon le message du Conseil fédéral, la Confédération s'engage à soutenir l'INDH à hauteur d'un million de francs suisses par an. Cependant, ce montant est loin d'être suffisant pour financer une INDH crédible, le risque étant qu'elle bascule en une institution alibi dès le départ et soit décevante pour toutes les parties. La Plateforme des ONG suisses pour les droits humains a élaboré un budget prévisionnel en coopération avec des expert.e.s. Pour élaborer ces calculs, des parallèles ont été faits avec des INDH étrangères similaires et des organisations de la société civile suisse comparables. Le budget prévisionnel évalue à 5,1 millions de francs suisses le montant de base nécessaire pour que l'INDH puisse remplir sa mission de manière crédible.

Avec les autres organisations de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, nous continuons à travailler pour qu'une INDH crédible soit lancée. Vous trouverez plus

d'informations sur le site Internet de [humanrights.ch](http://humanrights.ch). Nous serions heureux que vous souteniez vous aussi cette démarche, très importante pour les personnes en situation de handicap.

## POLITIQUE ASSOCIATIVE

### Informations du comité d'AGILE.CH

Lors de sa séance du 14 août 2020, le comité a traité, entre autres, des questions suivantes:

- Il a été informé de la création d'une commission des expertises AI, d'une Commission fédérale de la qualité et d'un groupe interparlementaire pour les questions de handicap;
- Il a réfléchi aux revendications qu'AGILE.CH devrait formuler dans le domaine des expertises;
- Il a pris note des rapports intérimaires du secrétariat sur le programme d'activités 2020, les finances et les saisies des prestations;
- Il a examiné et adopté le programme de la Conférence des présidentes et présidents 2020.

**En tant qu'organisation membre, vous soutenez la faîtière AGILE.CH.  
Un grand merci!**

Mais quelles sont les prestations offertes par AGILE.CH à ses membres?

### Par exemple, un engagement concret pour...

... le droit des personnes avec handicap à décider de leur mode de vie et à participer à la société, par le biais de la défense d'intérêts, des relations publiques et du travail médiatique, ainsi que par une réflexion de fond.

Avec nos plus cordiales salutations,

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap**